

Commune de CARNAC – MORBIHAN

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le 10 juillet 2015 à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 3 juillet 2015, s'est réuni à la mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, M. Paul CHAPEL, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Armelle MOREAU, M. Pascal LE JEAN, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Maïwenn ARHURO, Mme Karine LE DEVEHAT, M. Gérard MARC ALBERT, Mme Morgane PETIT, M. Michel DURAND, Mme Christine DESJARDIN, Catherine ISOARD, M. Philippe AUDO, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Jean-Yves DEREPPER, Mme Christine LAMANDÉ, M. Marc LE ROUZIC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD,

Absents excusés : Mme Nadine ROUÉ, Mme Monique THOMAS qui a donné pouvoir à Mme Catherine ISOARD, M. Hervé LE DONNANT qui a donné pouvoir à M. Pascal LEJEAN, M. Patrick LOTHODÉ qui a donné pouvoir à Mme Sylvie ROBINO, Mme Maryvonne BELLEIL qui a donné pouvoir à M. Paul CHAPEL, M. Charles BIETRY qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, M. Olivier BONDUELLE qui a donné pouvoir à M. Marc LE ROUZIC

Secrétaire de séance : Mme Maïwenn ARHURO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2015-50

OBJET : VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'obligation d'intégrer ces zones humides au Plan Local d'Urbanisme ;
- VU** l'article L211-1 du Code de l'Environnement ;
- VU** la validation de la carte des zones humides par le COPIL le 8 avril 2015.

Le Maire expose que les Lois sur l'eau de 1992 et de 2006 ont défini comme d'intérêt général, la préservation et la gestion durable des zones humides. Les zones humides représentent un enjeu environnemental important. Elles constituent des milieux naturels très riches mais ont aussi la faculté d'épurer l'eau, de l'absorber pour ensuite la restituer progressivement, limitant ainsi les inondations et l'assèchement des rivières

En 2011, la commune de Carnac a mandaté le bureau d'étude COLLIAS pour élaborer cet inventaire des zones humides et cours d'eau selon une méthode participative et concertée.

Un comité de pilotage composé d'élus, de spécialistes du patrimoine naturel (botanistes, ...) et de représentants de la profession agricole a été créé. Ce comité s'est réuni à différentes reprises et a effectué des visites de terrain qui ont permis de préciser cet inventaire.

En 2013, la commune a confié une mission complémentaire au bureau d'études DMEAU. En collaboration avec le COPIL, le bureau d'étude a identifié les zones humides présentant des enjeux et a procédé à une hiérarchisation de ces dernières.

Ce travail a permis d'affiner le contour des zones humides et d'aboutir à un inventaire cartographié qui a été validé par le COPIL le 8 avril dernier.

VU l'avis favorable de la commission travaux, environnement, propreté, sécurité du 2 juin 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la carte d'inventaire des zones humides et cours d'eau telle que présentée en annexe.



POUR EXTRAIT COMPLÉTERME,

Le Maire
Olivier LEPICK